

20020414 - 0001a - 2

Yahoo! Mail for kidnapped961@yahoo.com

Yahoo! - My Yahoo! Options - Sign Out - Help



Mail



Addresses



Calendar



Notepad

Attachment View -- Powered by Outside In HTML Export

[Back to Message](#)

Disparitions forcées en Algérie et au Liban

Projet de la « Coalition Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées »

I. Rappel de la situation

a. Les disparitions forcées en Algérie

Depuis l'arrêt du processus électoral en Algérie, en 1992, le pays traverse une période caractérisée par la violence terroriste et des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'Homme. Dès 1992, des personnes ont été enlevées et ont disparu. La responsabilité des forces de sécurité peut être établie de diverses manières et notamment parce que des membres de la famille, des voisins ou des collègues de travail ont assisté à l'enlèvement de la personne disparue et ont donc vu les ravisseurs ; dans de nombreux cas, ces derniers sont connus des témoins et il n'est pas rare qu'ils en donnent l'identité.

Selon les estimations les plus basses, 7200 personnes au moins ont disparu en Algérie ces dix dernières années. Les familles de disparu(e)s continuent de demander en vain la vérité et la justice sur le sort de leurs proches. Elles manifestent chaque semaine dans plusieurs villes du pays, et notamment à Alger, devant la Commission nationale pour la promotion et la protection des droits de l'Homme en Algérie, qui a récemment remplacé l'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH). La FIDH ainsi que le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) sont préoccupés par le fait que, pas plus que l'ONDH, cette nouvelle institution ne semble être en mesure de répondre aux demandes des familles puisque, de par sa composition et son mandat, elle reste loin de se conformer aux principes de Paris de 1992 sur l'indépendance des

.../ShowLetter?box=Inbox&MsgId=7789_3069272_38884_1135_16585_0_617&bod 4/14/02

services de sécurité et de justice
avocats de Beyrouth.

Un certain nombre d'éléments sont à soulever concernant cette commission :

- De par sa composition, et malgré la présence du représentant de l'ordre des avocats, l'indépendance et l'impartialité de cette commission ne sont pas garanties.
- La commission, du fait de son mandat, demande aux familles des disparus de déterminer si leurs proches enlevés sont potentiellement vivants, ce qui représente une lourde charge pour les familles, et laisse douter de sa volonté d'enquêter réellement sur les disparitions.
- Par ailleurs cette même commission exclut toute enquête sur les exécutions ayant eu lieu au Liban, en Syrie et en Israël.
- Depuis sa création, la commission a reçu de nombreuses familles affirmant que leurs disparus étaient détenus dans les prisons syriennes. Beaucoup de familles ont même rendu une visite à leurs proches détenus et reçoivent régulièrement des confirmations de leur maintien en détention. Or, malgré les preuves présentées par ces familles à la commission, dont des témoignages de détenus libérés, celle-ci, à notre connaissance, n'est pas intervenue auprès des autorités syriennes pour réclamer des explications sur la probable détention en Syrie de ces Libanais. Le Président syrien Bachar El-Assad s'est pourtant déclaré disposé à traiter les demandes des autorités libanaises à ce sujet (déclarations faites devant l'Assemblée Nationale française en juin 2001).
- La commission prolonge tous les six mois son mandat sans présenter de rapport d'étape, laissant les familles des disparus dans l'attente après avoir promis de traiter leurs demandes.

II. La signature des accords d'association Algérie/UE et Liban/UE les 22 et 23 Avril à Valence, Espagne.

Les accords d'association, entre l'Algérie et l'Union Européenne d'une part, et entre le Liban et l'Union Européenne d'autre part, seront signés lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne, qui aura lieu à Valence, en Espagne, les 22 et 23 Avril 2002.

C'est une occasion importante de rappeler les engagements pris par les Etats en matière de droits de l'Homme dans le cadre de ces accords, et de mettre l'accent sur la question des disparus en Algérie et au Liban, qui est loin d'être résolue.

Dans cette optique, la Coalition Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées enverra en Espagne 6 représentants des familles de disparus d'Algérie et du Liban, leurs avocats ainsi que des personnes spécialisées sur la question.

2002 04 14 - 0001 d - r

Leur passage en Espagne aura pour objectifs:

1. de sensibiliser l'opinion publique internationale à la question des disparitions forcées en Algérie et au Liban, par le biais des médias européens, algériens et libanais.
2. de sensibiliser les autorités espagnoles à cette question.
3. d'établir des liens et de réfléchir sur ces questions avec des avocats espagnols susceptibles d'intervenir en faveur des victimes de disparitions.

Participants au colloque :

6 représentants des familles de disparus d'Algérie et du Liban

2 avocats venus d'Algérie et du Liban

7 personnes venues de Paris : Me Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH, Me Tahri, Nassera Dutour (CFDA), Marie Daunay, Wadih- Ange Al- Asmar (SOLIDA), Driss EL Yazami, secrétaire général de la FIDH spécialiste des pays du Maghreb, Olivier de Frouville spécialisé sur mécanismes de l'ONU, un spécialiste des accords d'association...

Moyens à mettre en œuvre :

l'organisation d'un colloque avec les avocats du Barreau de Barcelone, qui seraient sans doute en mesure d'intervenir en faveur de ces victimes, sur le thème : « *Pouvoirs publics et disparitions forcées en Méditerranée* »

2. organisation d'une conférence de presse, le premier jour de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne, en collaboration avec le groupe d'Amnesty International de Valence.
3. rencontres avec les autorités espagnoles (élus locaux, députés...)
4. rassemblement

III. Programme

Vendredi 19 Avril, soir

Arrivée à Barcelone.

.../ShowLetter?box=Inbox&MsgId=7789_3069272_38884_1135_16585_0_617&bod 4/14/02

Yahoo! Mail

Page 5 of 6

Samedi 20 Avril 2002 :

Colloque: "Pouvoir Public et dispositions forcées en Méditerranée", Barcelone le 20/4/2002

I- L'attitude des Etats

- Intervention du Liban
- Intervention de l'Algérie
- Intervention du Maroc
- Discussion

II- Les disparitions :

- Les mécanismes internationaux et jurisprudences régionales (Europe/Amérique Latine)
- La clause des droits de l'Homme dans les Accords d'association
- Discussion

III- Comment les victimes et leurs associations ont utilisé ces mécanismes

- Intervention du Liban
- Intervention de l'Algérie
- Intervention du Maroc
- Discussion

IV- Conclusion : Quelle action commune ?

x Mais certains des dits disparus ont finalement réapparu, libérés des prisons syriennes, en dec²⁰⁰⁰.
 En conséquence de quoi, en Janv 2001, une nouvelle commission, présidée par le Minis d'Etat F. Saad, fut adonnée au Liban par le gour. de Hauri, pour faire la lumière sur le sort des disparus, lorsque les éléments laissent croire que ceux-ci pourraient être encore en vie. Cette commission est constituée de responsables des services de sécurité et de renseignements libanais, et d'un représentant de l'Ordre des avocats de Bey.

Suite P5

Simultanément :

- o Envoi du communiqué de presse et des invitations à la conférence de presse du ~~Liban~~ Lundi

Dimanche 21

Arrivée à Valence

Lundi 22

Matin: Relance téléphonique des journalistes

11h00 Conférence de presse

- La question des disparus en Alg.
- " " " " au Liban
- La clause droits de l'Homme - des accords d'association
- Initiatives envisagées.

Fin La coal. euro-Mé. contre les disp. forcés est née